

LE PORGE

La commune veut garder la gestion de sa forêt

Depuis 2018, Le Porge ne peut plus gérer la moitié de sa forêt communale. L'État veut lui imposer le régime forestier et une gestion par l'Office national des forêts

Julien Lestage

j.lestage@sudouest.fr

À Le Porge, la forêt est omniprésente. La municipalité est propriétaire d'environ 4 000 hectares de bois. La moitié de cette forêt communale est gérée par l'Office national des forêts (ONF), l'autre moitié par la collectivité. Mais depuis 2016, une circulaire ministérielle précise que toutes les forêts publiques doivent désormais être soumises au régime forestier. L'ONF est ainsi chargé par l'État d'exploiter les parcelles, de vendre les bois de coupe et d'en redistribuer les revenus aux communes. La circulaire de 2016 incite à une application plus stricte de la loi, alors que par le passé un « consensus » avait permis à de nombreuses collectivités de garder la main sur leur forêt.

« Dans beaucoup de communes forestières, il y a un savoir-faire local sur la gestion du bois. En Gironde, nous sommes essentiellement sur une forêt de production qui est source de revenus. Les plans de gestion, qui s'inscrivent dans la durée, sont maîtrisés. » note un juriste, spécialiste de la sylviculture.

Le Porge se situe dans ce cadre. La commune refuse de céder la gestion de la totalité de ses bois à l'ONF. Sophie Brana, maire du village depuis 2020, explique que les communes sont déjà surveillées par l'État à travers leur plan de gestion.

Frais de gestion importants

« Si nous ne montrons pas que nous avons une gestion durable avec des coupes et des plantations bien organisées, on ne peut pas vendre le bois. »

À partir de là, l'élue estime



Pour la commune, les recettes qui proviennent de la forêt et de la vente de bois sont très importantes. J.L.

que sa commune devrait pouvoir continuer à gérer la moitié de forêt qu'il lui reste en régie directe, sans passer par l'ONF. Contrairement à d'autres villes qui sont allées en justice pour

« On a le sentiment d'une perte d'autonomie »

garder la main sur leur forêt, Le Porge avait décidé, lors de la précédente mandature, de plaider son dossier en envoyant un mémoire au ministère de l'Agriculture.

Sur le fond, Sophie Brana, qui a repris le dossier, fait ob-

server que : « l'inconvénient de l'ONF, ce sont les frais de gestion. Nous perdons 12 à 13 %. Lorsque vous vendez pour un million de bois, c'est 120 000 euros en moins plus tous les frais correspondants aux travaux entrepris sur le terrain ». L'élue pointe encore la question de la perte d'autonomie. « Si nous voulions gérer notre forêt un peu différemment, on dépend de l'ONF qui à ses règles. Au final, on a le sentiment d'une perte d'autonomie qui ne fait que s'accroître ».

En conflit avec l'État

Aujourd'hui, la situation est inconfortable pour Le Porge. En attente d'une décision de l'État

sur sa forêt non-soumise, la municipalité, qui n'a plus de plan de gestion depuis 2018, n'a donc plus ses recettes bois sur la moitié de sa forêt. Un manque à gagner important. Pour essayer de sortir de cette impasse, la municipalité a pris conseil auprès d'un juriste. Mais la situation est à mettre en lien avec deux autres dossiers. Les maires du Teich et d'Audenge ont clairement fait entendre qu'ils s'opposeraient au rattachement de leurs forêts au régime forestier.

« L'État peut attendre le résultat de l'appel dans ces deux dossiers avant de se prononcer. Et cela peut durer... Pour nous, c'est compliqué » lance Sophie Brana.

Les comités consultatifs bientôt actifs

Lors du dernier Conseil municipal, les comités consultatifs ont été validés et prêts à fonctionner

C'était à l'ordre du jour du dernier Conseil municipal, qui s'est déroulé le 24 février. Les élus ont validé la création des comités consultatifs et leur charte de fonctionnement. Lors des élections municipales, la candidate Sophie Brana, qui a été élue maire, s'était engagée à la création de ces comités consultatifs afin de développer plus de « démocratie participative et coconstruire avec les habitants le village de demain. Alors que nous sommes voisins de la métropole, il est important de ne pas devenir une ville-dortoir ».

Une soixantaine de personnes ont fait acte de candidature pour participer à ces

groupes. Au total, cinq comités ont été créés.

« Le but est bien d'avoir des groupes de travail indépendants. Il n'y a eu aucune sélection des participants par la mairie. Ils vont pouvoir s'approprier les sujets et travailler dessus. Nous souhaitons qu'ils soient force de propositions », explique Sophie Brana.

Les thématiques de ces comités consultatifs sont : l'urbanisme avec notamment le dossier de l'aménagement du centre bourg, le tiers lieu, la culture, la mobilité et l'environnement-agriculture. Selon l'édile, les premières réunions de ces comités devraient débuter dans les prochaines semaines.

J.L.



Les habitants vont pouvoir construire le village de demain J.L.